

# 9e Baromètre Flash de la COFAC

La Culture citoyenne première victime de la situation budgétaire



Réalisé par la COFAC en décembre 2024 /janvier 2025

COFAC – Association Loi 1901  
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS  
[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)



LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS  
CENTRE DE RESSOURCES CULTURE



AVEC LE SOUTIEN DE

Cofac  
Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication



# 9e Baromètre Flash de la COFAC

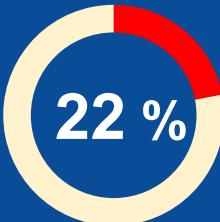
## La Culture citoyenne première victime de la situation budgétaire



**1 responsable associatif sur 2** s'est senti « **méprisé** » et « **en colère** » à la suite des annonces de coupes budgétaires dans la Culture.

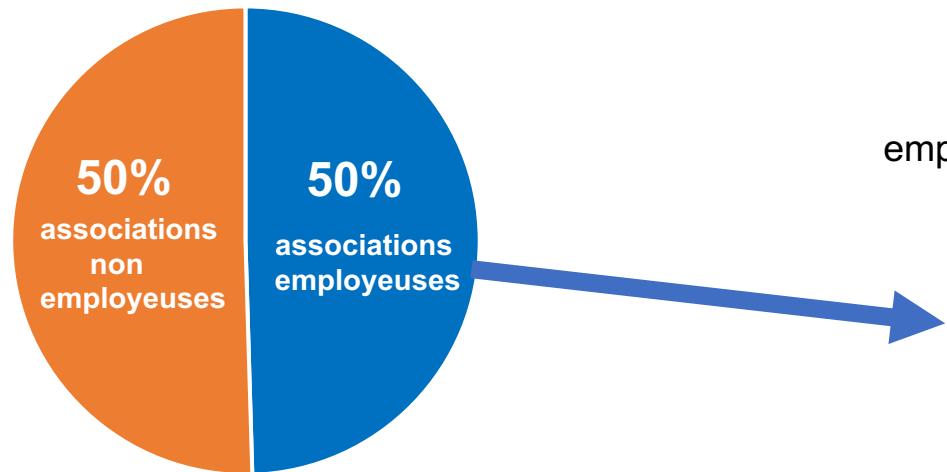


**Une totale absence de visibilité !** Alors qu'elles préparent leur budget 2025, la plupart des associations culturelles interrogées ignorent si elles seront affectées par la baisse des subventions et dans quelle proportion.

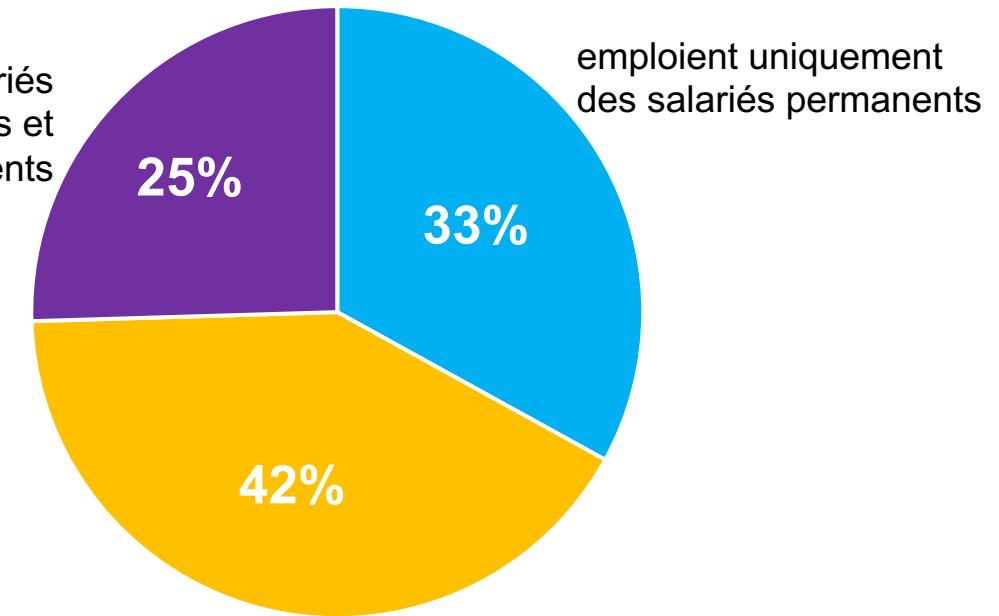


**Des responsables associatifs alertent sur l'impact des baisses de subventions sur l'emploi au sein de leurs structures : diminution des salaires et du temps de travail, non-renouvellement des contrats, licenciements...**

# Profil des 214 associations répondantes : emploi



emploient des salariés permanents et intermittents

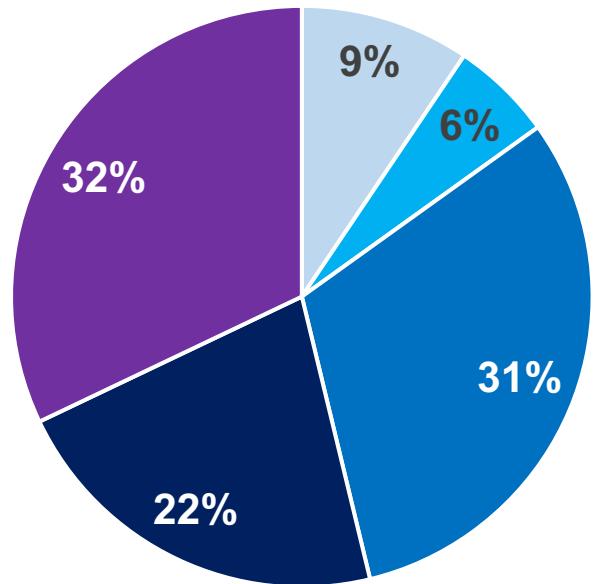


**42% des associations employeuses interrogées** n'emploient que des salariés intermittents (artistes et/ou techniciens). NB : la proportion d'associations employeuses parmi l'ensemble des associations culturelles est de 14%\*.

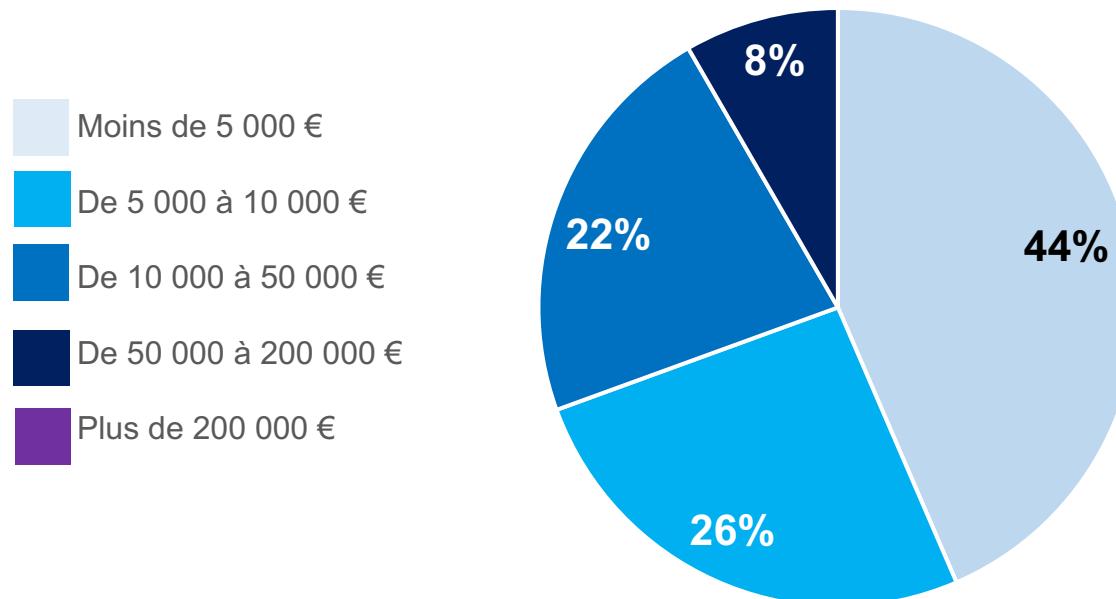
\*Les associations culturelles, DEPS, ministère de la Culture, 2024

## Profil des 214 associations répondantes : budget

Budget des associations employeuses

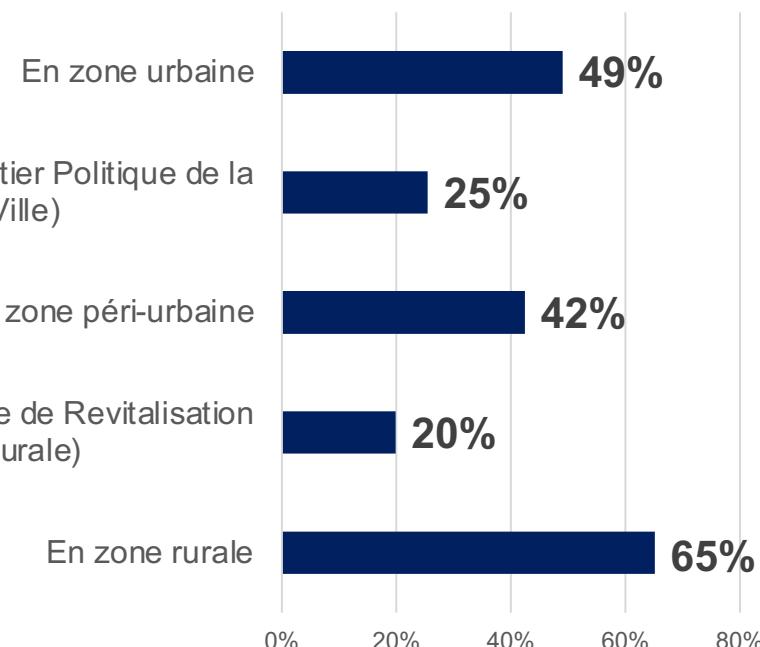


Budget des associations non-employeuses

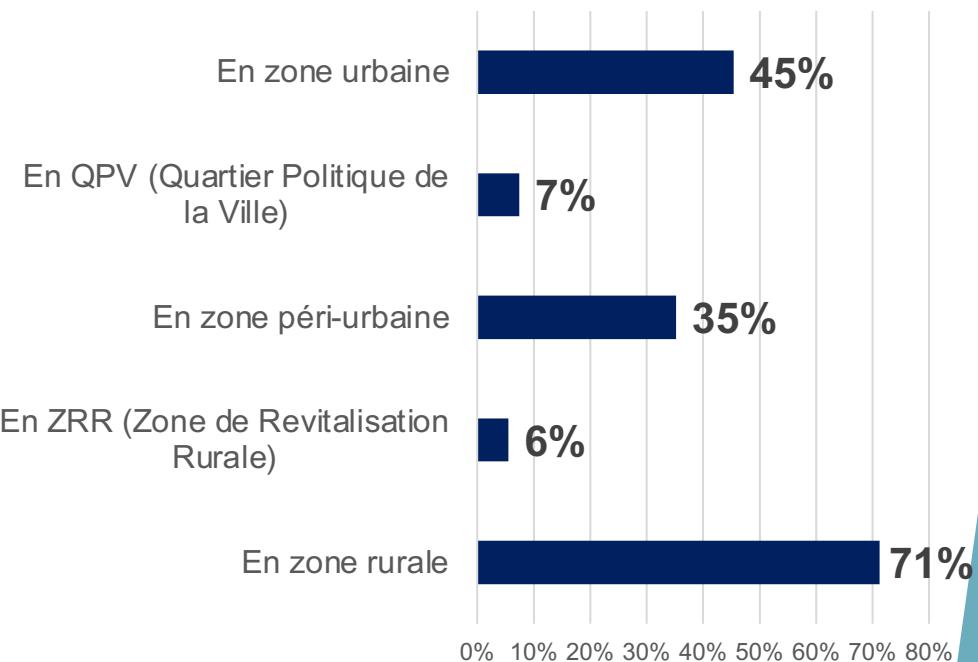


# Profil des 214 associations répondantes : zones géographiques d'actions

## Les associations employeuses mènent leurs actions\* :



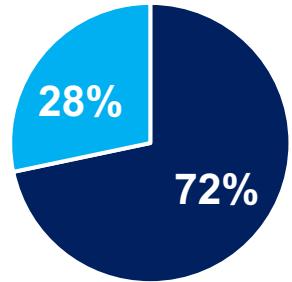
## Les associations non-employeuses mènent leurs actions\* :



\*Plusieurs réponses étaient possibles.

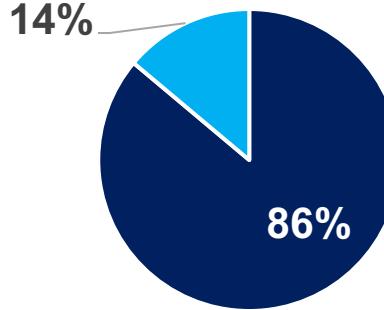
# Recensement de l'évolution des subventions en 2024 entre le montant annoncé et versé par les RÉGIONS

Associations employeuses



■ n'ont demandé aucune subvention  
■ ont demandé des subventions

associations non-employeuses



**79% des associations interrogées** ne demandent aucune subvention régionale.

Parmi les **28% d'associations employeuses** ayant demandé des subventions régionales :

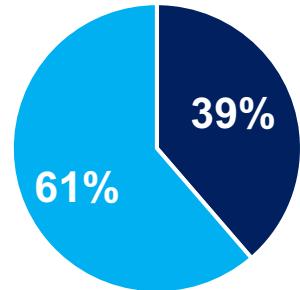
- **30% ont reçu une subvention inférieure à celle annoncée,**
- **10% ne l'ont pas du tout reçue,**
- **7% ont reçu une subvention supérieure à celle annoncée.**

Parmi les **14% d'associations non-employeuses** ayant demandé des subventions régionales :

- **7% ont reçu une subvention inférieure à celle annoncée,**
- **13% ne l'ont pas du tout reçue.**

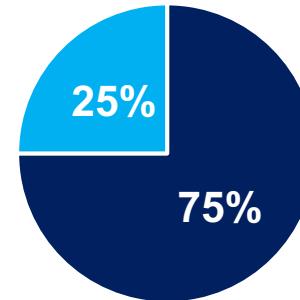
# Recensement de l'évolution des subventions en 2024 entre le montant annoncé et versé par les DÉPARTEMENTS

Associations employeuses



■ n'ont demandé aucune subvention  
■ ont demandé des subventions

Associations non-employeuses



**57% des associations interrogées** ne demandent aucune subvention départementale.

Parmi **les 61% d'associations employeuses** ayant demandées des subventions départementales :

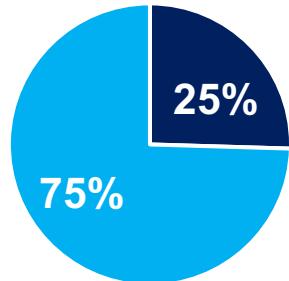
- **26% ont reçu une subvention inférieure à celle annoncée,**
- **5% ne l'ont pas du tout reçue,**
- **5% ont reçu une subvention supérieure à celle annoncée.**

Parmi **les 25% d'associations non-employeuses** ayant demandées des subventions régionales :

- **22% ont reçu une subvention inférieure à celle annoncée,**
- **7% ne l'ont pas du tout reçue.**

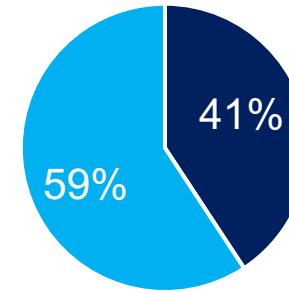
# Recensement de l'évolution des subventions en 2024 entre le montant annoncé et versé par les COMMUNES

Associations employeuses



■ n'ont demandé aucune subvention  
■ ont demandé des subventions

Associations non-employeuses



**67% des associations interrogées** demandent des subventions communales ou inter-communales.

Parmi les **75% d'associations employeuses** ayant demandées des subventions aux communes :

- **8% ont reçu une subvention inférieure à celle annoncée,**
- **2% ont reçu une subvention supérieure à celle annoncée.**

Parmi les **59% d'associations non-employeuses** ayant demandées des subventions aux communes :

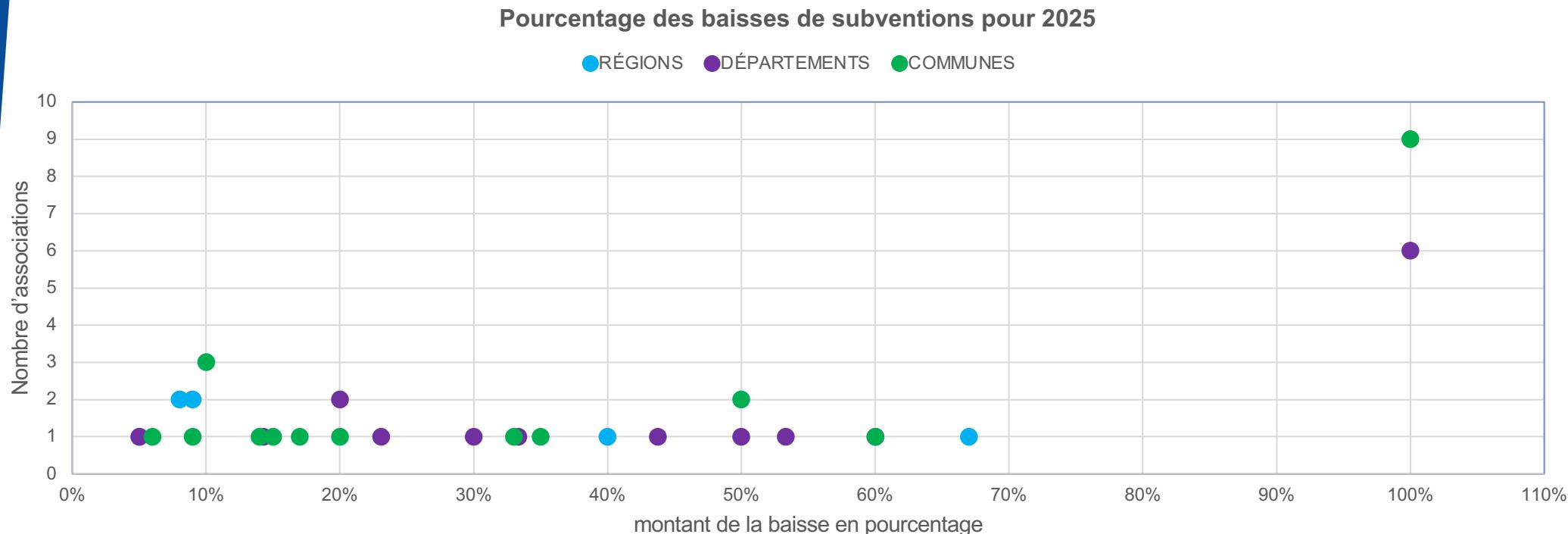
- **14% ont reçu une subvention inférieure à celle annoncée,**
- **2% ont reçu une subvention supérieure à celle annoncée.**

# Évolutions des subventions en 2025

L'incertitude demeure pour les associations interrogées recevant des subventions.

Lorsque ces associations ont été averties de baisses par les pouvoirs publics, la plupart ignorent encore le montant exact.

Seules **47 associations sur 214** ont une visibilité sur leur budget 2025. Cet état de fait, en soi, est préoccupant, en particulier pour les associations employeuses, et ne permet pas d'établir de projection pour l'ensemble du secteur associatif culturel.



**Lecture :** 3 associations ont indiqué que les subventions versées par les communes allaient baisser de 10%. 9 associations ont indiqué que leurs communes ne leur accorderaient plus de subventions en 2025

# Conséquences des restrictions budgétaires sur les actions des associations culturelles

« Moins de projets, mise en danger des postes salariés » association culturelle (41)

« **Licenciement économique** d'un coordinateur administratif en place depuis 30 ans ! » fanfare (22)

« Notre autofinancement ne sera plus suffisant pour assurer nos actions et celles de nos animateurs, salariés ou professionnels. **L'offre culturelle sera moindre, avec risque de licenciements** à la longue. Nous nous autofinançons au maximum mais risquons de devoir augmenter les prestations proposées au public de notre monde rural où les revenus sont moyens... Certains projets culturels vont être abandonnés... L'appauvrissement culturel va impacter l'éducation et le développement de l'esprit de tous les publics à la longue... » troupe de théâtre amateur (32)

NB : les impacts sur les actions sont évoqués dans 36% des réponses.

Les impacts sur l'emploi sont évoqués dans 22% des réponses.

Les impacts sur le projet associatif sont évoqués dans 20% des réponses.

Les impacts sur les finances sont évoqués dans 14% des réponses.

« Notre troupe organise, habituellement, en plus de ses activités, un festival de théâtre à tarif très réduit pour les spectateurs. Le Comité d'organisation vient **d'annuler le festival 2025**. Et tentera une réorganisation totale pour un festival en 2026 sans perte de qualité. Si nous ne perdons pas le public » troupe de théâtre amateur (31)

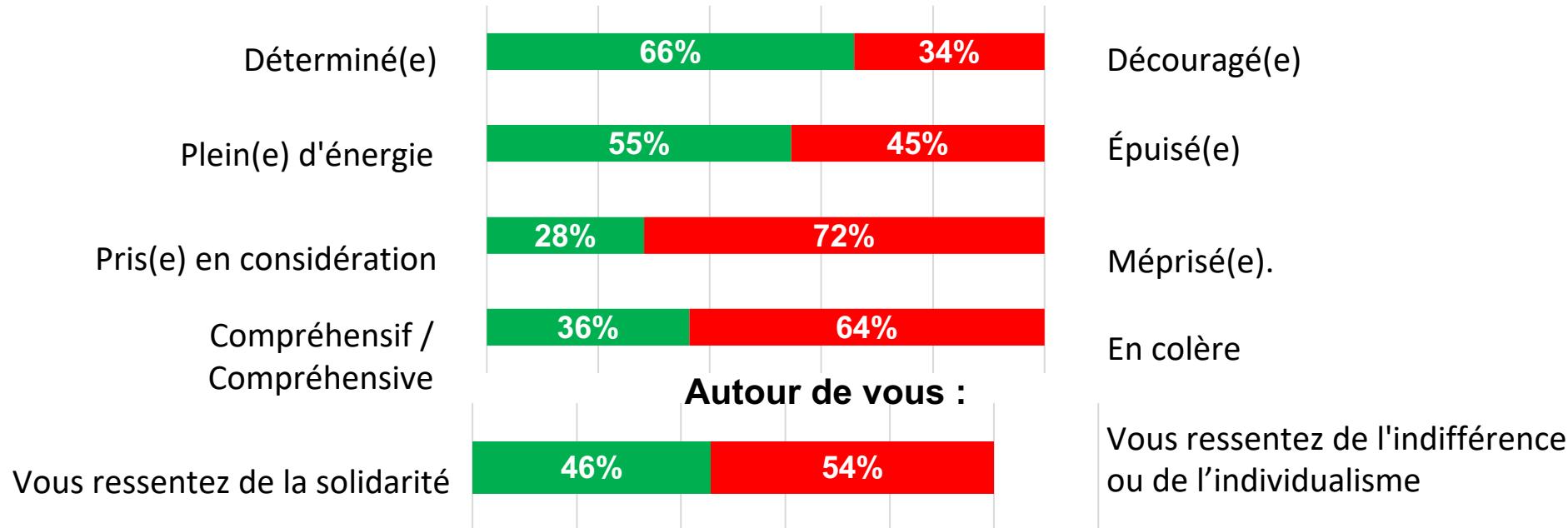
« **Nous ne pouvons plus appliquer les tarifs dégressifs** mis en place avec le département et qui permettait de démocratiser nos publics. » école de cirque (29)

« Les réductions budgétaires nous incitent à devoir proposer plus de prestations, à privilégier les actions "rentables" parfois **au détriment de l'intérêt général**. Si nous ne parvenons pas à compenser les baisses de subventions par nos fonds propres, nous devrons **nous séparer de certains salariés** et/ou renoncer à certaines missions d'intérêt général non-rentables (sensibilisation à l'environnement par exemple). » association culturelle d'éducation populaire

« Pour l'heure pas d'impact, les finances sont saines et nous avons des réserves mais pour l'avenir ? » comité des fêtes (63)

# Moral des responsables associatifs

Après les annonces de coupes budgétaire drastiques, comment vous sentez-vous ?



Majoritairement « déterminés », les responsables associatifs se sentent pourtant « méprisés » et « en colère ».

"Incompréhension", "colère", "inquiétude", sentiment d'injustice... Autant de mots fréquemment employés par les responsables associatifs pour exprimer leur ressenti face aux coupes budgétaires dans la culture.

Ces témoignages traduisent également un manque de reconnaissance de l'engagement bénévole par les pouvoirs publics. Pour les associations interrogées, la culture apparaît davantage comme une variable d'ajustement, le "parent pauvre" des politiques publiques, alors même qu'elle joue un rôle essentiel dans l'organisation de la société et génère de nombreux impacts positifs, notamment économiques

« Cette annonce n'a pas été une surprise, pour autant, il est incompréhensible que tout cela se passe comme si c'était normal. Au delà du sens et de son importance, nous savons que le secteur culturel **génère une économie**, et qu'elle est portée par des professionnels engagés. Cette **démarche est irrespectueuse** et inhumaine, pour tous les acteurs culturels et ses publics. » association culturelle (29)

« **Culture non essentielle ?**  
Fermeture de l'association?  
**23 salariés 430 cours par semaine?** Arrêt des projets d'éducation populaire en sortant juste de QPV? Quel avenir éducatif et citoyen pour notre jeunesse? droits culturels? » association musicale (01)

« *De l'incompréhension. Je n'arrive pas à comprendre les raisonnements mis en œuvre pour justifier ces baisses ... des valeurs très éloignées pour moi/nous.* » association musicale (44)

« **Prêt à renverser la table**, ras le bol après 44 années de bénévolat trésorier! On prend du temps pour faire des Cerfa, un dossier bien documenté, le résultat, « **la pâtée au chien** » comme je dis, on ne ferait pas de dossier, ce serait pareil! Et **ras le bol** des appels à projets. » association musicale (45)

Nous sommes dépités et attristés de voir que **la culture devient le parent pauvre de cette société**. Dans certaines communes du département, le théâtre amateur est particulièrement méprisé. » troupe de théâtre amateur (37)

« **De l'indignation** et une très forte inquiétude pour la Culture en général. » association de théâtre (37)

*AdAPTER les projets dans une indépendance budgétaires des subventions publiques.* » comité des fêtes (49)

« **De la fatigue** car nous allons devoir consacrer encore plus de temps à trouver des fonds au détriment de notre cœur de métier. » tête de réseau à Paris

**« Honte pour le manque de reconnaissance** envers le monde culturel, les bénévoles et leur importance pour notre société. « Ce n'est que par la connaissance que nous construisons une société plus équitable ». L'acceptation de l'autre commence par la rencontre. » comité des fêtes (31)

« Pour nous, le pire est que l'accès au Théâtre municipal devient de plus en plus difficile. Si nous pouvions présenter plus de spectacles, notre sécurité financière serait garantie et nous pourrions nous passer de subventions... » association de théâtre amateur (42)

**« Un découragement immédiat mais vite contrebalancé par la volonté de poursuivre notre action.** Offrir à la population de petits spectacles d'artistes amateurs, à faible coûts, mais plus nombreux. » association de théâtre amateur (13)

« Urgence à renforcer le financement des associations, **facteur déterminant de la citoyenneté et de la démocratie** » association culturelle (59)

**Nous fonctionnons sur fonds propres** mais répondons sans succès à des appels à projets. L'annonce des coupes budgétaires nous ont conforté dans notre mode de fonctionnement garant de notre autonomie. Les Appels à projets s'intéressent aux grosses structures qui ont fait leurs preuves, sans daigner se pencher sur les "start-up" sociales novatrices. Chacun va donc encore un peu plus se recroqueviller sur sa pénurie de budgets et de bénévoles, accentuant ainsi le mouvement. Il y aurait pourtant tellement de synergies évidentes à activer !

# 9e Baromètre Flash de la COFAC

La transmission de notre patrimoine culturel et les pratiques artistiques en amateur sont gravement touchées par les difficultés économiques et les coupes dans les budgets publics.

Ce 9e Baromètre Flash de la COFAC met en évidence les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les associations culturelles en France. Hausse des coûts de fonctionnement, précarité croissante des familles et diminution des subventions publiques engendrent une instabilité structurelle qui impacte non seulement les actions culturelles, mais surtout l'emploi dans ce secteur. On s'attend à un plan social massif mais à bas bruit, car réparti partout sur le territoire. Or les associations culturelles emploient 200 000 personnes et 100 000 en CDDU.

La fatigue massive et la colère des bénévoles face à l'incompréhension voire le déni des conséquences des décisions récentes, et le sentiment de non-reconnaissance, y compris dans la sphère territoriale, ne font que croître. S'ils n'entendent pas forcément cesser leur engagement, beaucoup signalent cependant des difficultés croissantes à recruter des bénévoles et à maintenir des projets d'intérêt général, mettant en péril la diversité de l'offre culturelle et son accessibilité ainsi que la transmission du patrimoine matériel et immatériel. Les écoles de musique ou de cirque, notamment, parce qu'elles sont fortement employeuses, sont particulièrement touchées.

Malgré ces défis, la résilience du secteur associatif culturel demeure forte car les associations ont depuis longtemps fait évoluer leur modèle économique bien que ces efforts ne suffisent pas toujours à compenser les pertes subies. D'autre part, les têtes de réseau sont souvent particulièrement touchées par les coupes budgétaires, alors qu'elles auront de très nombreuses associations en difficulté à accompagner, tant dans la poursuite de leur activité que dans l'évolution de leurs modèles économiques.

Enfin, et sans méconnaître la situation du budget et ses conséquences sur les finances publiques locales, ce baromètre reflète un sentiment partagé d'incompréhension et d'injustice face à la réduction des moyens accordés à la culture, perçue comme une variable d'ajustement budgétaire plutôt qu'un levier essentiel pour la cohésion sociale et l'éducation populaire. Il devient donc urgent de renforcer le soutien aux associations culturelles, afin de préserver leur rôle fondamental dans la transmission du patrimoine, l'accès à la culture pour tous et le dynamisme artistique de nos territoires.



# 9e Baromètre Flash de la COFAC

## La Culture citoyenne première victime de la situation budgétaire

### Méthodologie

Sondage en ligne adressé aux responsables des associations culturelles  
du **17 décembre 2024 au 2 février 2025.** ➤ 214 réponses reçues.

Réalisé par la COFAC en décembre 2024/janvier 2025

COFAC – Association Loi 1901  
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS  
[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

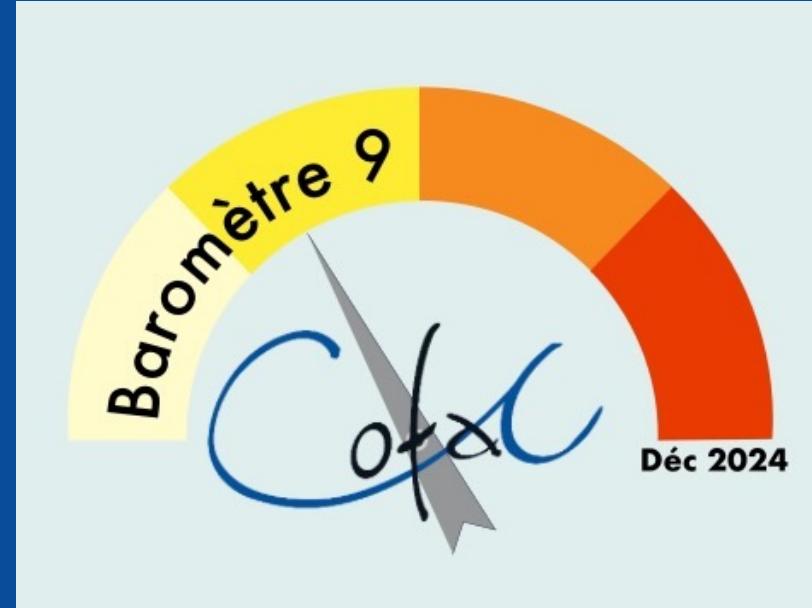
### Nous contacter :

Marie-Claire MARTEL  
Présidente  
[marieclaire.martel@icloud.com](mailto:marieclaire.martel@icloud.com)

Eva CAMPS  
Coordinatrice nationale  
[eva.camps@cofac.asso.fr](mailto:eva.camps@cofac.asso.fr)

Louis MILLET  
Chargé de communication  
[louis.millet@cofac.asso.fr](mailto:louis.millet@cofac.asso.fr)

Tél. 01 43 55 60 63



LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS  
CENTRE DE RESSOURCES CULTURE



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication